

## Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
**Yvon Marcoux de la susdite municipalité,**  
(Directeur général, greffier-trésorier)

**QU'AUX** personnes et organismes intéressés ou désirant s'exprimer sur le premier *projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n°328-08 concernant certaines dispositions applicables aux zones mixtes.*

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 13 janvier 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- **Projet de règlement numéro 471-25 modifiant le Règlement de zonage n°328-08 concernant certaines dispositions applicables aux zones mixtes**

### Modification au règlement de zonage

Ce projet de règlement vise à prévoir un encadrement adéquat à l'effet de projets de développement envisagés par la municipalité. Pour ce faire, certaines dispositions applicables aux zones mixtes y sont modifiées notamment en ce qui a trait à la hauteur des bâtiments et à l'autorisation des résidences unifamiliales en rangée.

Le projet de règlement numéro 471-25 contient des dispositions propres à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

### Consultation publique

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement aura lieu le **27 janvier 2025 à 18h30**, dans la salle du conseil située au **1299, route Sainte-Thérèse à Sainte-Hénédine (QC) G0S 2R0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendues à ce moment.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement ou visualiser les zones concernées peut le faire sur le site Internet de la municipalité au <https://www.ste-henedine.com/>. Une copie du document ou du plan de zonage peut également être consultée ou demandée au bureau municipal.

Donné à Sainte-Hénédine (Québec), ce **16 janvier 2025**.

  
\_\_\_\_\_  
Yvon Marcoux, Directeur général et greffier-trésorie